

Membres en exercice :49
Membres présents :43
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/02/2024
Date d'affichage : 11 MARS 2024

2024-02-29-09 : Versement d'une subvention à l'association COMITE 21 pour l'adhésion au GIEC Pays de la Loire

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Dominique MENARD, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Dominique MENARD donne pouvoir à Yamina RIOU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023-06-29-26 en date du 29 juin 2023 relative à l'adoption et la mise en œuvre de la charte départementale des projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale ;

VU l'objectif du Plan Climat (PCAET) « Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans le contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques » (action n°3.2.2) ;

VU l'objectif du Projet de Territoire (PT) « promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques » (axe 4.5) ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment l'action « garantir les conditions d'une gouvernance responsable » (principe d'action n°2) ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) s'est engagée en 2023 (délibération n°2023-06-29-26) à participer au fonctionnement du Groupement Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat (GIEC) en Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que la participation de la CCVHA contribue à l'amélioration de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire régional aux changements climatiques ainsi que sur les mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en œuvre ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA est membre de l'assemblée des partenaires qui orientent la programmation des activités du GIEC Pays de la Loire. D'autre part, elle bénéficie d'informations préférentielles sur les événements et publications du GIEC Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que le montant total de la subvention de fonctionnement à l'association Comité 21 qui coordonne le GIEC Pays de la Loire est de 1 500 € en 2024.

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider la poursuite de la participation au GIEC Pays de la Loire ;**

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240229-2024-02-29-09-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association Comité 21 qui coordonne le GIEC Pays de la Loire en 2024 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 29 février 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240229-2024-02-29-09-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception en préfecture : 11/03/2024